

## ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake

## Poursuivre le développement

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) régionale de Bonnyville/Cold Lake tenait son assemblée générale annuelle, le 15 avril dernier à Bonnyville. Une rencontre qui a permis de jeter un coup d'œil sur les réalisations de la dernière année, tout en jetant un regard sur l'année qui vient.

« Lorsque le conseil d'administration de 2010 a commencé son travail l'an dernier, nous voulions sonder les membres et non-membres sur l'avenir de l'ACFA régionale. Nous avons opté pour un forum ouvert », a souligné la présidente sortante de l'ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake, Valérie Cantagrel.

Lors de ce forum, destiné aux personnes de 20 à 45 ans, trois priorités sont ressorties. « Les gens veulent de l'information en français sur la base militaire pour les nouveaux arrivants, du camping et des soirées cinéma. De plus, les francophones veulent avoir davantage de rencontres informelles comme par

exemple des 5 à 7 », a présenté Mme Cantagrel.

Ce sont donc sur ces éléments que l'ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake s'est attardée au cours des derniers mois. « À la base militaire de Cold Lake, du travail a été fait et des partenariats ont été établis, mais il faut continuer afin de développer davantage la présence de l'ACFA dans la communauté francophone de l'endroit. Il faut continuer à développer afin d'accueillir les nouveaux arrivants », mentionne-t-elle.

Du côté des jeunes adultes, le message a été entendu par la régionale. « Le forum a permis de jeter la base à une nouvelle formule d'activités de cette tranche d'âge. Ces personnes nous ont clairement mentionné qu'elles aimaient se rencontrer, mais plutôt lors d'événements non formels. Par exemple, réserver la patinoire une soirée pour patiner ou encore aller camper, comme ce sera le cas le 24 juin prochain », annonce Valérie Cantagrel.

## Assurer la relève

Au cours des trois dernières années à la tête de l'ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake, Valérie Cantagrel avait un objectif : assurer une relève tant au niveau des ressources humaines qu'au sein du conseil d'administration (CA).

« Un des mandats que le comité s'était fixé pour l'année 2010 était de préparer la relève du bureau, c'est-à-dire engager quelqu'un qui serait prêt à s'investir et tranquillement prendre la relève de notre chère Thérèse (Dallaire). Notre choix s'est arrêté sur Mireille Lavoie-Beaupré qui est maintenant agente, alors que Thérèse est directrice », explique Mme Cantagrel.

Du côté du CA, le fait que Valérie Cantagrel n'ait pas accepté un nouveau mandat à la présidence signifie que son objectif a été atteint. « Je m'étais donnée le mandat de redynamiser le CA de l'ACFA régionale et d'accroître l'implication auprès des jeunes et c'est ce qui est arrivé.



Le conseil d'administration de l'ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake : Gilbert Proulx (directeur et représentant du Club de l'Aurore et du Festival Bonnyvillois), Gilles Dumont (vice-président), Lyne Jodoin et Émilie Ringuette (représentantes de l'école des Beaux-Lacs), Colette Déchaine (présidente) et Valérie Cantagrel (présidente sortante). Absentes lors de l'AGA : Julie Larouche (secrétaire) et Jasmine Ouellette (représentante de l'école Voyageur). Photo : courtoisie

Après trois années, je pense que le moment était venu de laisser la place à quelqu'un d'autre. Je savais que la nouvelle présidente, Colette Déchaine, était prête à relever le défi », souligne-t-elle.

Pour 2011-2012, la régionale peut compter sur un CA représentatif avec des gens de Bonnyville et de Cold Lake, ainsi qu'une belle représentativité de tous les secteurs.

« Mes trois années à l'ACFA régionale de Bonnyville/Cold Lake comme présidente ont été très occupées, mais aussi très enrichissantes. C'est avec beaucoup d'émotion que je quitte mon poste de présidente », témoigne Valérie Cantagrel.

« Je suis convaincue que l'ACFA se porte bien, car nous avons une relève engagée et bien préparée », conclut-elle.

- É. A.

## Français et tribunaux fédéraux

## En faire la demande...

C'est sous le thème *La dynamique de la pratique du droit en français devant les tribunaux fédéraux en Alberta* que s'est déroulée, le 13 avril dernier à Edmonton et le lendemain à Calgary, la dernière miniconférence de l'année 2010-2011 de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA).

Pour l'occasion, l'AJEFA avait fait appel à l'avocate-conseil au Commissariat aux langues officielles du Canada (CLO), M<sup>re</sup> Pascale Giguère. « Lorsque j'étais en pratique privée, je ne pensais pas toujours à la notion des langues officielles. Il faut s'habituer à développer le réflexe de se demander si le tribunal avec lequel je fais affaire est un tribunal fédéral », a soutenu M<sup>re</sup> Giguère.

Il peut être question de tribunaux de première instance (ex. Cour fédérale du Canada), de tribunaux d'appel (Cour d'appel fédérale et Cour canadienne de l'impôt) ou encore de tribunaux administratifs fédéraux (Commission canadienne des droits de la personne, Commission d'appel des pensions, Commission de l'immigration et du statut de réfugié, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Office des transports du Canada, Tribunal de la concurrence, etc.).

Cette demande incombe autant à l'avocat qu'à la personne qui s'adresse au tribunal. « Le français et l'anglais sont les langues officielles des tribunaux fédéraux. Chacun à le droit d'employer l'une ou l'autre dans toutes les affaires dont ils sont



saisis et dans les actes de procédures qui en découlent », mentionne Pascale Giguère.

Selon l'avocate-conseil au CLO, l'offre active est essentielle. « Il est important que la cour vous laisse savoir qu'il est possible de la faire dans les deux langues. Cela peut éviter, plus tard si l'offre active n'a pas été faite, qu'un avocat soit obligé de changer la langue de procédure, ce qui engendre pour le tribunal de faire marche arrière afin d'assigner un nouveau juge pouvant être en mesure de procéder dans cette langue-là », explique M<sup>re</sup> Giguère.

Comme le fait remarquer cette dernière, le tribunal doit s'assurer que la personne qui entend l'affaire comprend la langue officielle choisie par les parties,

et ce, sans l'aide d'un interprète. « Tous les tribunaux fédéraux doivent s'y conformer, sauf la Cour suprême du Canada et on sait que présentement, il y a un débat autour de cette question des juges bilingues à cette cour », souligne M<sup>re</sup> Giguère.

## Langue des décisions

Lorsqu'un tribunal fédéral rend sa décision, celle-ci doit être mise à la disposition du public simultanément dans les deux langues officielles si « le point de droit en litige présente de l'intérêt ou de l'importance pour le public ou si les débats se sont déroulés dans les deux langues officielles », présente Pascale Giguère.

« Les autres décisions peuvent être rendues d'abord dans une langue et éventuellement dans l'autre », signale-t-elle en précisant que cela devait se faire « dans les meilleurs délais ».

Soulignons que les publications d'une décision dans un recueil ou sur Internet repré-

sentent aussi une communication au sens de la partie IV et que les institutions fédérales doivent communiquer avec tout membre du public dans la langue de son choix. « Lorsque les tribunaux fédéraux communiquent leurs décisions au public en général sur leur site web, ils devraient le faire dans les deux langues officielles de façon simultanée », énonce M<sup>re</sup> Giguère.

« Malheureusement, les tribunaux fédéraux ne se conforment pas toujours à cette disposition de la loi. Le public ne doit pas hésiter à nous le signaler pour que le commissaire aux langues officielles fasse enquête », conclut-elle.

- É. A.

24<sup>e</sup> Souper au homard

Organisé par la Société acadienne de l'Alberta  
au centre communautaire Hazeldean,  
9630, 66<sup>e</sup> Avenue à Edmonton.

Le samedi 4 juin 2011

Cocktail : 18 h Souper : 19 h Danse : 21 h

Réservez dès maintenant à la librairie Le Carrefour ou chez  
accès•emploi 780.466.1066 ou 780.490.6975

Prix par billet : 55\$

La date limite est le 27 mai, aucun billet  
ne sera vendu après cette date.

